

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 19 NOVEMBRE 2015

Le mardi 10 novembre 2015 convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le jeudi 19 novembre 2015 et dont l'ordre du jour portait

- Reconduction et fonctionnement des A.L.S.H pour les vacances de février 2016 et Pâques 2016
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement : participation des familles
- Rémunération du personnel recruté, en cas de besoin, pour les ALSH
- Renouvellement pour l'année 2015 du budget d'acquisition de documents pour la bibliothèque municipale
- Tarif des services publics locaux pour 2016
- Subvention amicale laïque
- Décisions modificatives
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le Budget Primitif 2015
- Taxe d'aménagement : proposition de révision
- Recrutement Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- Remboursement GROUPAMA
- Demande d'adhésion de communes au sein du SIVU
- Révision de la caution demandée pour le prêt des anoraks et salopettes de ski
- Questions diverses

Membres présents : Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Pascal FOULON, Mme Virginie BOUDAILLER-MARLIER, Mr Bernard RONNEL, Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA, Mr Julien LEONARD, Mr José CARVALHO, Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA, , Mme Janine TOURAINNE LEMAIRE, Mme Valérie COULON DEUDON, Mme Stéphanie DESBONNET BUIRON, Mr Grégory HERBIN, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques LERICHE

Membres représentés : Mr. Eric HAVARD qui a donné procuration à Mr Pierre-Alain TAISNE, Mme Michèle BRULANT BANSE qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Monsieur Jacques RENARD qui a donné procuration à Mr Jacques LERICHE

Membre absent : Mr Frédéric BRICOUT

Monsieur Julien LEONARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2015. Le compte-rendu est adopté par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Suite à la remarque de Monsieur Jacques RENARD, lors de la dernière séance du 14 octobre, au sujet de l'enquête TAP adressée aux familles, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que ces questionnaires ont fait l'objet d'une nouvelle étude, et qu'il en ressort 2 bilans : un premier bilan avec les résultats chiffrés, un second bilan avec les remarques des parents et des enfants. Ces questionnaires sont mis à la disposition des conseillers municipaux, s'ils souhaitent les consulter.

Suite à la récente réception de l'avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, concernant l'avancement de grade d'un adjoint technique de 2ème classe, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Proposition acceptée à l'unanimité.

1^{ère} QUESTION : RECONDUCTION ET FONCTIONNEMENT DES A.L.S.H. POUR LES VACANCES DE FEVRIER 2016 ET PAQUES 2016

En vue des prochaines vacances scolaires, Monsieur le Maire propose la reconduction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement aux dates suivantes

- Lundi 8 février au Vendredi 19 février 2016,
- Lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016

pour les enfants de 4 à 14 ans, dans les locaux de l'Espace Polyvalent, de l'Ecole Maternelle Place du 8 mai et ses annexes.

Le repas du midi et le goûter seront pris dans la cantine scolaire. Une garderie sera assurée de 7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H15.

Pour cet accueil de Loisirs, Monsieur le Maire propose le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et au fonctionnement du centre :

- Animateurs et animatrices, et aides animateurs ou animatrices selon les besoins
- D'organiser des activités (jeux, promenades, sorties, etc...)
- De procéder à l'acquisition de petit matériel
- De régler les dépenses sous forme de mandats administratifs

Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention auprès :

- Du Conseil Général du Nord pour les enfants
- Des Caisses d'Allocations Familiales éventuellement

Et s'engage à remettre en état les locaux si des dégradations étaient commises, à remplacer le matériel emprunté manquant, et éventuellement hors service, à observer les prescriptions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

2^{ème} QUESTION : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : PARTICIPATION DES FAMILLES

Suite à la décision de la reconduction des accueils de loisirs Sans Hébergement aux dates suivantes :

- Lundi 8 février au Vendredi 19 février 2016,
- Lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le droit d'inscription conformément aux tarifs annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose que les inscriptions puissent se faire à la semaine, ou à la quinzaine.

Il précise également que les prix des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tranches seront majorés de 50 % pour les enfants de l'extérieur sauf ceux qui fréquentent ou ont fréquenté l'école de Ligny.

Les familles qui refuseront de fournir les éléments nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer d'office les prix de la 6^{ème} tranche.

L'absence pour raison médicale pourra faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un justificatif médical, à partir d'un deuxième jour d'absence. Cette condition s'applique seulement pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances scolaires.

3^{ème} QUESTION : REMUNERATION DU PERSONNEL RECRUTE, EN CAS DE BESOIN, POUR LES ALSH

Suite à la décision de la reconduction des Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes suivantes :

- Lundi 8 février au Vendredi 19 février 2016,
- Lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016

Il convient de délibérer, en cas de besoin, sur la rémunération du personnel encadrant. Aussi, Monsieur le Maire, propose de fixer la rémunération comme suit :

Animateur diplômé ou stagiaire BAFA

Cadre C «Adjoint d'animation » Echelon 1 – IB340 – IM321 – 1 486,32 € Brut

Calculé au prorata du nombre de jours travaillés

4^{ème} QUESTION : RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2015 DU BUDGET D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la création de la bibliothèque médiathèque, au sein de l'espace associatif socio culturel nécessite l'acquisition régulière de nouveaux documents pour répondre à la demande du public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'étendre la gratuité aux moins de 18 ans habitant la commune, ce qui n'était pas le cas auparavant, et propose de porter à 2,00 € par habitant le budget d'acquisition de documents destinés à la bibliothèque médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de porter le budget d'acquisition de documents à 2,00 euros par habitant
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de chaque année

5^{ème} QUESTION : TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal, les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des tarifs des services publics locaux pour 2016 : (voir annexe ci-jointe)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'**unanimité**, les tarifs suivants :

- foyer des aînés,
- Salle des fêtes
- tirages photocopies,
- droits d'inscription à la bibliothèque, les droits de place
- Les tarifs de l'Espace polyvalent sont adoptés avec 16 voix POUR et 2 CONTRE (Mme Michèle BRULANT qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN et Monsieur Julien LEONARD)
- Les tarifs pour les concessions cimetière, le columbarium et le jardin du souvenir sont adoptés avec 17 voix POUR et 1 ASBTENTION (Mme Violetta LOCOSSE DE LUCA)

Monsieur Jacques LERICHE, demande à Monsieur le Maire, si une compensation des locations, peut-être reversée au foyer des aînés. Une délibération ayant été prise dans ce sens, il y a quelques années. Monsieur le Maire s'engage à rechercher la délibération, et à donner une réponse à Monsieur Jacques LERICHE, lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, l'installation d'un coupe circuit au niveau de la porte de secours de la salle polyvalente.
Proposition acceptée.

	TARIFS 2016	OBSERVATIONS
FOYER DES AINES		
<i>Café cérémonie décès</i>	52,00 €	
<i>Chauffage</i>	38,00 €	
<i>Le nettoyage</i>	25,00 €	
SALLE DES FETES		
<i>Habitants de Ligny-en-Cis</i>		
<i>Repas sans chauffage</i>	250,00 €	Chauffage, éclairage, mise à disposition de la vaisselle
<i>Repas avec chauffage</i>	350,00 €	
<i>Option nettoyage</i>	100,00 €	
<i>Extérieurs</i>		
<i>Repas sans chauffage</i>	350,00 €	Chauffage, éclairage, mise à disposition de la vaisselle
<i>Repas avec chauffage</i>	450,00 €	
<i>Option nettoyage</i>	120,00 €	
<i>Caution pour habitant Ligny et extérieur</i>	1 000,00 €	
<i>Caution sonomètre et défibrillateur et alarme</i>	100,00 €	Acquise en cas de coupure d'électricité après 3 alertes
<i>Sociétés locales</i>		
<i>sans chauffage</i>	250,00 €	Première mise à disposition gratuite
<i>avec chauffage</i>	350,00 €	
ESPACE POLYVALENT		
<i>Uniquement Habitants de Ligny-en-Cis</i>		
<i>Vin d'honneur</i>	150,00 €	<i>Salle louée sans vaisselle</i> <i>Mise à disposition uniquement des tables et des chaises</i>
<i>Repas sans chauffage</i>	200,00 €	
<i>Option nettoyage</i>	50,00 €	
<i>Caution</i>	1 000,00 €	
PHOTOCOPIES		
<i>Le tirage</i>	0,20 €	
BIBLIOTHEQUE		
<i>Le droit d'inscription</i>	2,00 €	Par an/personne – gratuit pour les enfants de moins de 18 ans habitant Ligny en Cambrésis
DROIT DE PLACE		
<i>La place</i>	3,00 €	A l'exception des commerçants de Ligny
REDEVANCES FUNERAIRES		
<i>Inhumation caveau famille</i>	22,50 €	
<i>Taxe pour caveau provisoire/jour</i>	5,50 €	A partir du 7 ^{ème} mois/12 ^{ème} obligat. enlever le corps
<i>Intra-muros</i>	36,00 €	
CONCESSIONS CIMETIERE		
<i>Concession centenaire</i>	57,00 €	Le m ²
<i>Concession trentenaire</i>	54,00 €	Le m ²
<i>Conc. abandonnée avec jeu de plaques (2)</i>	125,00 €	

COLUMBARIUM			
<i>Case de 4 urnes</i>			
	<i>30 ans</i>	700,00 €	
	<i>50 ans</i>	900,00 €	
<i>Cavurne</i>			
	<i>30 ans</i>	300,00 €	
	<i>50 ans</i>	500,00 €	
JARDIN DU SOUVENIR			
<i>Dispersion des cendres</i>		Gratuit	
<i>Fourniture de plaque</i>		30,00 €	Gravure à la charge de la famille

6^{ème} QUESTION : SUBVENTION AMICALE LAÏQUE POUR LE VOYAGE A LA NEIGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le voyage à la neige pour les enfants des classes de CM1 et CM2 aura lieu du Samedi 6 février au Samedi 13 février 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer la contribution financière envisagée à l'Amicale laïque, pour chaque enfant participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide une participation financière sur la base de **150 € par enfant** partant, dont les parents habitent la commune, à l'appui l'Amicale Laïque devra fournir la liste définitive des enfants participants au voyage, courant janvier 2016
- Dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au budget primitif 2016, compte 6574.

7^{ème} QUESTION : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire informe le conseil des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Aménagement équipement sportif
Programme 114 - Article 21318 16 000,00

- Stade de football : Eclairage, réfection du toit de la tribune
- Sécurité école : mise en place d'un interphone, et d'une gâche électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

- DM n° 5 : Virement de crédits pour dépenses imprévus :

Le Conseil Municipal,

- sur le rapport de Monsieur Pierre-Alain TAISNE, Maire,

Vu :

- le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2,
- L'instruction comptable et budgétaire M14,
- Le budget de l'année en cours,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a eu lieu de procéder à un certain nombre de prélèvement sur le chapitre 020 « dépenses imprévues », afin de faire face à des dépenses pour lesquelles aucune dotation n'est inscrite au budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte des virements opérés à partir du chapitre 020 « dépenses imprévues » comme suit :

Section d'investissement :

- Chapitre 020 « Dépenses imprévues »	- 1 230,00
- Programme 95 Compte 2184 Acquisition de matériel scolaire	+1 230,00

- DM n°6 : Virement de crédits au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés :

Le Conseil Municipal,

- sur le rapport de Monsieur Pierre-Alain TAISNE, Maire,

Vu : - le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2,
- L'instruction comptable et budgétaire M14,
- Le budget de l'année en cours,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a eu lieu de procéder à un certain nombre de prélèvement sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », afin de faire face aux dépenses du chapitre 012 concernant les charges de personnel du mois de décembre 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend acte des virements opérés à partir du chapitre 011 « Charges à caractère général », vers le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Article 6156 – Maintenance :	-10 000 ,00 €
Article 6184 – Versements organismes formation	- 3 000,00 €
Article 6231 – Annonces et insertions :	- 1 200,00 €
Article 6247 – Transports collectifs :	- 3 100,00 €
Article 6257 – Réceptions :	- 4 000,00 €
Article 6281 – Concours divers :	- 1 000,00 €

Total	- 22 300,00 €

- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Article 6413 – Personnel non titulaire :

+ 22 300,00 €

9^{ème} QUESTION : TAXE D'AMENAGEMENT : PROPOSITION DE REVISION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue notamment à la taxe locale d'équipement.

Dorénavant, les travaux de nature soumis à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de ladite taxe par les personnes bénéficiaires de ces autorisations.

La commune étant dotée d'un PLU, la Taxe d'Aménagement est instaurée de plein droit aux taux de 1% sur le territoire mais les communes peuvent l'instaurer de 1% à 5%.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 30 août 2011 de fixer le taux à 3 %.

Néanmoins, cette taxe représente une charge importante pour les entreprises et les particuliers ayant un projet de construction sur la commune. Monsieur le Maire propose donc de réviser le taux à la baisse et de le fixer à 2 % de sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer à 12 voix POUR et 6 VOIX CONTRE (Mme Karine AFCHAIN, M. Jacques LERICHE, Mme Michèle BRULANT qui a donné procuration qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN, M. Jacques RENARD qui a donné procuration à M. Jacques LERICHE, Mme Violetta LOCOSSE, M. Julien LEONARD), le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.

10^{ème} QUESTION : RECRUTEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Pour une plus grande souplesse dans l'organisation des services, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à contracter des contrats aidés : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et emplois d'avenir en cas de besoin

Vu la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 2 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7,8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à recruter
 - 7 contrats aidés, CUI- CAE
 - 3 emplois d'avenir
- ✓ Autorise par conséquent, Monsieur le Maire à signer les conventions et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutements des agents en emplois d'avenir.
- ✓ Dit que les crédits seront inscrits au budget communal de l'année 2016.

11^{ème} QUESTION : REMBOURSEMENT GROUPAMA

- TEMPETE DU 13 AOÛT 2015 :

Monsieur le Maire rappelle les dégâts survenus au stade suite à la tempête du 13 août 2015 qui a fait l'objet d'une déclaration à l'assureur lequel, après expertise, propose un acompte de 3 798,43 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnisation versée par l'assureur

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnisation des dégâts pour le sinistre survenu lors de la tempête du 13 août 2015

- ACCIDENT PLACE JEAN JAURES : BORNES EN FONTE

Monsieur le Maire rappelle l'accident survenu dans la nuit du 8 au 9 février 2014 Place Jean Jaurès qui a fait l'objet d'une déclaration à l'assureur lequel, après expertise, avait versé un acompte de 6 581,09 €.

Les travaux étant terminés, l'assurance GROUPAMA, assureur de la commune propose de verser le solde pour un montant de 443,24 euros

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnisation versée par l'assureur

La proposition est acceptée à l'unanimité.

12^{ème} QUESTION : DEMANDE D'ADHESION DE COMMUNES AU SEIN DU SIVU

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que deux nouvelles communes (SOLESMES et SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON) ont fait une demande d'adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion des communes (SOLESMES et SAINT-MARTIN-SUR ECAILLON) au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis »

13^{ème} QUESTION : REVISION DE LA CAUTION DEMANDEE POUR LE PRET DES ANORAKS ET SALOPETTES DE SKI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du voyage à la neige organisé par l'amicale laïque, le Conseil Municipal met à disposition des enfants concernés l'équipement nécessaire (anorak et salopette de ski) dans la mesure du stock disponible.

Une caution de 80 euros est alors demandée lors de la remise de l'équipement. Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la caution et de le fixer à 40 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la caution à **40,00 euros**

QUESTIONS DIVERSES

1°) Suite à l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, un agent communal actuellement Adjoint Technique de 2^{ème} classe, peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le Conseil Municipal accepte cet avancement de grade, à compter du 1^{er} novembre 2015.

2°) Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège Saint Joseph de Villers-Outréaux, pour les enfants de Ligny-en-Cambrésis participant au voyage culturel et de découverte en Auvergne, ainsi qu'au voyage linguistique à Barcelone.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement aux demandes du collège Saint-Joseph.

3°) Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion qui fera office de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), en début d'année, afin que l'ensemble des élus participe à l'élaboration du budget primitif 2016.

4°) Monsieur le Maire informe l'assemblée, du décès du père de Mme Hélène DESSAINT, agent en CAE sur la commune. Une composition florale sera commandée pour l'occasion.

5°) Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande de l'ARC.

6°) Monsieur le Maire demande aux membres présents de se positionner sur un créneau horaire, pour la tenue des bureaux de vote, lors des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

**La prochaine réunion de Conseil est programmée le
Jeudi 18 février 2016 à 20 heures 00**

